

COMPTE RENDU SÉANCE PLÉNIÈRE CHS-CT DU 14/09/2020

Déclaration liminaire de Solidaires Finances (cf fichier joint).

I°) Point sur la gestion de la crise sanitaire :

Suite aux échanges du dernier CHS-CT (24/08/2020), il avait été convenu de faire un point d'étape sur la situation et sur les mesures à mettre en œuvre pour gérer la crise sanitaire.

Le Vaucluse comme beaucoup d'autres départements en France est classé en zone rouge en raison d'une accélération du rythme de propagation du virus.

Depuis le 1^{er} septembre, le port du masque est devenu obligatoire dans tous les lieux clos et couverts dont les locaux professionnels. Le Directeur a rappelé et insisté sur cette obligation sans possibilité de dérogation : un rappel par mail a d'ailleurs été fait en ce sens en ce début de semaine à l'ensemble des chefs de service, charge à eux de transmettre à leurs agents respectifs et veiller à ce que cette obligation soit bien respectée. A ce sujet, la visite de l'ISST et de la chargée de prévention en fin de semaine dernière dans certains services de la Cité a permis de constater que cette obligation était globalement respectée à quelques exceptions près...

A cet égard, la position de l'administration limite désormais la notion de « contact à risque » aux seules personnes qui ont côtoyé un cas positif sans porter de masque.

Selon Solidaires Finances, cette définition est trop restrictive : des agents qui ont partagé un espace de travail et des équipements collectifs avec un collègue testé positif doivent être considérés dans tous les cas comme « contact à risque ».

Étant donné l'obligation faite à l'employeur de fournir les équipements de protection individuels, une nouvelle dotation de masques alternatifs (lavables 20 fois) va être distribuée aux agents courant octobre (à raison de 10 par agent, soit 5 mois d'utilisation en tout).

De plus, la Direction cherche à s'approvisionner en masques inclusifs (en partie transparent laissant visible la bouche du porteur) pour l'entourage professionnel d'agents malentendants.

Par un courrier envoyé le 7 septembre (cf fichier joint), Solidaires Finances Publiques avait demandé au directeur un protocole sanitaire à l'attention des agents ainsi que la mise en œuvre d'outils de suivi afin de répondre à leurs interrogations.

On peut trouver sur le site Ulysse 84 dans la rubrique COVID19 ([Espace Info - Covid 19 - Ulysse 84](#)) le protocole national établi par le Secrétariat Général qui détaille la procédure à suivre en cas de suspicion ou de cas avérés de contamination.

Ce protocole, qui va faire l'objet de modifications suite à nos interventions et demandes de précisions faites par la médecin de prévention, est décliné au plan départemental à destination des chefs de service et fera l'objet d'une synthèse à l'attention des agents.

La Direction s'engage à transmettre de manière régulière le tableau de suivi des cas recensés aux membres du CHS-CT. Ce tableau qui respecte l'anonymat permettra de répondre aux inquiétudes collectives dans ce climat anxieux.

Dans un souci de « transparence » également et en réponse à nos inquiétudes sur le manque de confiance

respectivement constaté entre les différents acteurs (Direction, Chefs de service, agents, représentants des personnels), la Direction s'est engagée également à communiquer régulièrement auprès des chefs de services sur la situation de la DDFIP au regard du suivi des cas recensés (positifs ou suspectés) afin de leur permettre de tenir au courant et rassurer leurs propres équipes, notamment sur les sites où les interactions entre agents de différents services sont possibles et multiples (cantine, liens familiaux ou amicaux internes, etc.),

Les acteurs essentiels de ce protocole sont les chefs de service, la correspondante COVID (Ester De Bortoli) et la médecin de prévention (Docteur Beaud'huin).

Cette dernière, très sollicitée sur la période, sera épaulée pour certaines de ses tâches administratives par une infirmière du service médical de la DRFIP de Marseille.

II°) Télétravail

Selon l'Administration, le télétravail est un outil permettant de limiter :

- le nombre de personnes dans les transports en commun
- le nombre de personnes présentes dans les bureaux en cette période de crise sanitaire

A ce jour, 11 ordinateurs portables sur les 18 prévus ont été réceptionnés. Ils sont réservés pour que des agents placés en ASA COVID puissent télétravailler.

NB : la position administrative en cas de garde d'enfant pour fermeture de classe est l'autorisation d'absence. Dans ce cas, le télétravail ne peut pas être imposé aux agents concernés.

Solidaires Finances a insisté sur la participation de l'administration à une bonne installation à leur domicile des télétravailleurs (double-écran, fauteuil ergonomique,...).

III°) QUESTIONS DIVERSES

- La vigilance du Directeur a été appelée sur la situation inquiétante de la division budget logistique à la DDFIP par Solidaires Finances.

Au vu des difficultés quotidiennes subies par les agents (pression, arrêt de travail, ...), il apparaît que ce service a été très (trop ?) sollicité et ce depuis trop longtemps.

Le Directeur a pris acte de ces difficultés qu'il n'a pas cherchées à minimiser.

Les suppressions de poste ont fait des dégâts dans tous les services (les effectifs du BIL 2020 sont inférieurs à ceux de la DSF 2008 avec un portefeuille de missions qui s'est épaissi ...).

- Solidaires Finances a évoqué la présence des vigiles à l'entrée des gros accueils de la DDFIP.

Réponse : la prestation continuera au-delà du 30/09/2020.

-L'expertise de l'ISST a été sollicitée quant à l'organisation des formations dans les salles de la DDFIP.

- Jours de report 2019 : le principe n'est pas remis en cause, mais les modalités pratiques n'ont toujours pas vu le jour. Affaire à suivre...

- Crédit horaire : Solidaires Finances a demandé la vigilance des services RH concernant les crédits horaires supérieurs à 12h . Ceux-ci ont été réinjectés sur les compteurs des agents le 27 juillet. Vu la proximité avec le 30/07 (les compteurs >12h sont écrêtés à la fin de chaque mois), plusieurs agents ont encore un compteur qui n'est pas régularisé. Le signalement doit se faire aux RH lors de la demande de récupération horaire (on rappelle que sur septembre et octobre, les agents qui ont fait beaucoup d'heures pendant le confinement peuvent déposer exceptionnellement une journée supplémentaire de récupération horaire).

Prochaine séance statutaire : le 13 octobre prochain.

Les représentants de Solidaires Finances :

Laetitia GRANIO-LOURENCO, Marc GUERARD, Laurent DERBES, titulaires

Benoît SAUTECOEUR, suppléant